

INVITATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
Lundi 12 juin 2017, à 10h30 (ouverture du bureau de contrôle à 10h15)
Hôtel des Trois Couronnes, rue d'Italie 49 à Vevey

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport de gestion 2016

Proposition : approbation du rapport annuel 2016, des comptes statutaires et des comptes consolidés 2016 d'Airesis SA.

2. Décharge du Conseil d'administration et de la direction

Proposition : décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour les activités de l'exercice 2016.

3. Affectation du bénéfice

Proposition

Solde reporté	KCHF	33 946
./. Perte de l'exercice	KCHF	-1 715
À la disposition de l'Assemblée générale	KCHF	32 231
Pas de dividende, report à nouveau du solde de	KCHF	32 231

4. Modifications statutaires

4.1 Introduction d'un nouveau capital conditionnel sous l'article 7 des statuts

Proposition : création d'un capital conditionnel composé de 11'200'000 actions nominatives liées d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune pour un montant total de CHF 2'800'000.

« Article 7d) Capital-actions conditionnel »

Le capital-actions de la société peut être augmenté par l'émission d'un maximum de 11'200'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune, entièrement libérées, pour un montant maximum de CHF 2'800'000.-, par l'exercice volontaire ou obligatoire de droits d'option ou de conversion accordés à leurs titulaires en relation avec des prêts, des obligations d'emprunt ou des obligations semblables existants ou à émettre de la société ou de sociétés affiliées. Le droit de souscription préférentiel des actionnaires est exclu pour les nouvelles actions. Les détenteurs respectifs des droits d'option ou de conversion ont le droit de souscrire les nouvelles actions. Les conditions d'option ou de conversion sont à définir par le Conseil d'administration. Dans les cas de prêts convertibles ou à option, ainsi que d'obligations d'emprunt ou d'obligations semblables convertibles ou à option, le droit de souscrire préalablement des actionnaires peut être exclu totalement ou en partie par décision du Conseil d'administration, en vue

- de l'émission de prêts convertibles ou à option, ainsi que d'obligations d'emprunt ou d'obligations semblables convertibles ou à options sur le marché national ou international des capitaux;*
- de l'acquisition d'entreprises ou de parties d'entreprises, respectivement du financement de telles entreprises ou de participations existantes ou nouvelles par la société;*
- de compenser des créances existantes;*
- du placement de tels instruments aux fins d'augmenter le cercle des investisseurs;*
- de garantir des conditions optimales lors de l'émission de tels instruments.*

Dans la mesure où le droit de souscrire préalablement est exclu totalement ou en partie, les prêts ou obligations d'emprunt ou obligations semblables doivent être placés aux conditions du marché, le délai d'exercice des droits d'option doit être fixé à 7 ans au plus à compter de l'émission, respectivement celui des droits de conversion à 10 ans au plus à compter de l'émission, et le prix d'exercice ou de conversion pour les actions nouvelles doit être fixé à un niveau correspondant aux conditions du marché lors de l'émission.

L'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits d'option ou de conversion volontaires ou obligatoires et le transfert de ces actions nominatives sont soumises aux restrictions de transfert prévues par les statuts. ».

4.2 Non reconduction des capitaux-actions autorisés. Suppression des articles 7a) et 7b) des statuts

Le Conseil d'administration propose de ne pas renouveler l'art. 7a) et 7b) actuel.

4.3 Suppression des articles 5a) et 5b) des statuts relatifs aux apports en nature

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2017 la suppression des articles 5a) et 5b). Le délai de 10 ans de l'article 628 al. 4 CO étant atteint.

5. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2017 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.

5.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2017 à l'Assemblée générale ordinaire 2018.

5.2 Vote contraignant sur le montant global maximum la rémunération des membres de la direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2018, soit CHF 800'000.

5.3 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2016

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2016.

6. Elections

6.1 Election du Conseil d'administration

Proposition : Election individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux, Urs Linsi et Laurent Jaquenoud comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.1.1 Election de Monsieur Marc-Henri Beausire

6.1.2 Election de Monsieur Pierre Duboux

6.1.3 Election de Monsieur Urs Linsi

6.1.4 Election de Monsieur Laurent Jaquenoud

Monsieur Jaquenoud est diplômé de l'EPFL en (1991) et du MBA de HEC Lausanne (1999). Il est au bénéfice de plus de 20 ans d'expérience dans diverses positions de Management. Il a été employé 10 ans par Tetra Pak où il a développé des compétences stratégiques et opérationnelles de gestion des ressources humaines. Il fut impliqué au niveau de la Direction RH pour l'implémentation de pratiques et systèmes de gestion des RH, puis fût Directeur RH pour l'Asie du Sud-Est (8 pays, 1500 employés), basé à Bangkok. Il a fondé OPTIMIS en 2004, une société de conseil dans le développement des organisations, du leadership et des pratiques RH. Il est consultant-coach et son expertise réside dans la formulation, l'implémentation et l'exécution de stratégies, processus et systèmes de gestion interne.

6.2 Election du Président du Conseil d'administration

Proposition : Election de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

6.3 Election du Comité de rémunération

Proposition : Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Urs Linsi, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

6.3.1 Election de Monsieur Pierre Duboux

6.3.2 Election de Monsieur Urs Linsi

7. Election de l'organe de révision

Proposition : Election de PricewaterhouseCoopers SA, Pully en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2017.

8. Election du représentant indépendant

Proposition : Election de M. Frédéric Baudin, en tant que représentant indépendant et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté par les actionnaires au siège de la société. Ce document est également disponible sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse <http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires>. De plus, chaque actionnaire inscrit au registre des actions qui en aura expressément fait la demande ou qui en fait la demande après réception de la présente invitation recevra par la poste un exemplaire imprimé.

Cartes d'entrée

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 17 mai 2017 à 17h00 pourront exercer leur droit de vote et peuvent commander les cartes d'entrée au plus tard jusqu'au 7 juin 2017 auprès de la société, à Clarens, au moyen du coupon-réponse joint. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 17 mai à 17h00 au 11 juin 2017 inclus. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 17 mai 2017 à 17h00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2017 ou à désigner un représentant.

Les actionnaires qui ne sont pas enregistrés, mais qui souhaitent participer et disposer du droit de vote à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ou désigner un représentant, sont priés de prendre contact avec leur banque afin de requérir leur inscription avant la date de clôture du registre des actions.

Représentant indépendant

Tout actionnaire d'Airesis SA a la possibilité de se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant (M. Frédéric Baudin, domicilié à Luisenstrasse 25, 3005 Berne). Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Vote électronique

Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à info@airesis.com.